

Sujet : [INTERNET] Re: Opposition à la mise en place d'une centrale d'enrobage à chaud à Roquefort des Corbières

De : Nicole Pradier <n-pradier@hotmail.fr>

Date : 06/10/2019 15:03

Pour : Sophie Lauret <sophielauret@yahoo.fr>, "pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr" <pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr>

Copie à : Florent Latorré <singerdyings@hotmail.fr>, Faustine GRARD <rocfaust@yahoo.fr>

Merci

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De : Sophie Lauret <sophielauret@yahoo.fr>

Date : 06/10/2019 13:56 (GMT+01:00)

À : pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

Cc : Florent Latorré <singerdyings@hotmail.fr>, Faustine GRARD <rocfaust@yahoo.fr>, Nicole Pradier <n-pradier@hotmail.fr>

Objet : Opposition à la mise en place d'une centrale d'enrobage à chaud à Roquefort des Corbières

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du dossier mis en ligne par vos services concernant la demande d'enregistrement présentée par Malet Grand chantiers Spie Batignolles, pour l'exploitation d'une centrale mobile d'enrobage à chaud sur la commune de Roquefort des Corbières.

Mon compagnon, qui habite la commune voisine de Sigean, ainsi que mes deux enfants et moi-même y sommes opposés.

> La première raison est le risque sanitaire présenté, en premier lieu pour les techniciens et ouvriers, mais aussi pour le secteur environnant, des émanations des composés bitumeux chauffés : de nombreuses publications médicales les classent comme cancérigènes probables (avis de l'Anses).

> La deuxième raison est la menace que représente l'implantation d'un tel site pour les écosystèmes voisins fragiles et protégés : le parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Les accidents industriels sont une triste réalité, et une fuite ou une combustion accidentelle des composés bitumeux ou autres produits stockés, entrainerait un écoulement très probable de la pollution vers les zones humides protégées, au vu du réseau hydrographique du secteur. Le risque sismique, n'est par ailleurs pas nul dans la région.

> Enfin, de nombreux exploitants agricoles de Roquefort et des alentours font un effort pour une transition en bio (exploitations viticoles).

Par ailleurs la commune tire des revenus d'une attractivité touristique grandissante, grâce à son environnement sain, pittoresque et préservé.

L'implantation d'une usine présentant des nuisances (visuelles, sonores, circulation de poids lourd, odeur du chauffage des produits bitumeux) risque de compromettre ces activités.

> Une étude a-t-elle permis de mesurer l'impact de l'implantation de ce site et du flux de circulation des poids lourds sur la trame verte qui constitue ce secteur pour la faune sauvage (du parc naturel vers les corbières intérieures). Et quid des mesures compensatoires ?

Cordialement,

Sophie Lauret
38 rue René Vaïsse
31400 TOULOUSE

Florent Latorré
58 rue de Sarailière
11130 Sigean